

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Une campagne de pub pour récupérer 400 millions de contenants consignés

Montréal, le 15 janvier 2009 – CONSIGNaction lance la campagne publicitaire « MOI? » pour sensibiliser le public à l'importance de récupérer les contenants consignés à l'extérieur du domicile. Chaque année, les Québécois récupèrent 900 millions de contenants consignés. C'est déjà très bien, mais il en reste tout de même 400 millions qui sont jetés à la poubelle.

« Si la grande majorité des contenants consignés sont récupérés à la maison, il en va tout autrement à l'extérieur du domicile où moins de 50 % des contenants consignés le sont », affirme Normand Bisson, directeur, finances et opérations, de BGE.

« Environ 58 millions de bouteilles et de canettes consignées prennent le chemin des poubelles dans nos industries, 42 millions dans le secteur de la restauration, et 19 millions dans les édifices à bureaux. Dans les lieux d'éducation, c'est 20 millions de contenants qui sont jetés, et la moitié de ce nombre le sont aussi dans nos parcs, nos campings, nos espaces publics et touristiques, » poursuit M. Bisson.

« En installant davantage de boîtes de récupération dans nos entreprises ou dans nos lieux de loisirs, on augmente le taux de récupération. Chacun doit savoir que 100 % des contenants consignés rapportés chez le détaillant seront effectivement recyclés, le système de récupération est d'une grande efficacité », précise ce dernier.

La non-récupération a des conséquences pour l'environnement: la décomposition d'une bouteille de plastique prend jusqu'à 400 ans et une canette d'aluminium de 200 à 500 ans. Les contenants consignés non réclamés représentent un manque à gagner de 20 millions de dollars pour les consommateurs, sans compter les tonnes de déchets qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement ou dans la nature. « Fabriquer une canette à partir de canettes recyclées demande 95 % moins d'énergie que la fabriquer à partir de la matière première. Alors pourquoi les jeter ? », s'interroge M. Édouard Darche, président de BGE.

La campagne publicitaire, produite dans le cadre du programme CONSIGNaction, présente un monde envahi de milliers de bouteilles et de canettes, non récupérées... et abandonnées sans que personne ne s'en soucie. La publicité conclue avec « Si vous ne le faites pas, qui le fera? ». Elle incite ainsi chacun à composer le 1 877 CANETTE pour s'assurer d'avoir à sa disposition des infrastructures de récupération dans son milieu de travail ou de loisirs. CONSIGNaction fournit gratuitement des boîtes de récupération pour ces contenants consignés (pendant la période promotionnelle), un geste environnemental important qui rapporte doublement grâce à l'argent de la consigne ainsi amassé.

La campagne débute le 19 janvier prochain sur le Réseau TVA, à la télévision de Radio-Canada, sur des panneaux extérieurs, des Lumibus, sur les ondes du groupe Astral (Radio

Énergie et Rock Détente) et de Corus (98,5) ainsi que sur les sites web respectifs de chacun des médias.

Le programme CONSIGNaction vise à promouvoir et à maximiser la récupération des contenants consignés. Instauré par BGE, CONSIGNaction regroupe différents programmes destinés à inciter les consommateurs à la récupération et à leur faciliter l'accès à différentes infrastructures de recyclage. Pour plus de renseignements, composez le **1 877 CANETTE** ou consultez consignaction.ca

BGE (Boissons Gazeuses Environnement) est un organisme sans but lucratif créé par l'industrie des boissons gazeuses du Québec pour administrer le système de consignation des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses et d'assurer le respect de la loi, de la réglementation et de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses. La mission de BGE est de contribuer à la protection de l'environnement en favorisant la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses à remplissage unique. Consultez bge-quebec.com.

RECYC-QUÉBEC, la Société québécoise de récupération et de recyclage, a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec. Ses opérations relèvent du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La mission de RECYC-QUÉBEC est d'orienter, mettre en œuvre et coordonner des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer (recyc-quebec.gouv.qc.ca).

-30-

Source : Charles Pitts
514 697-9111
cpitts@oromedia.com

Information : Sylvie Berthiaume S2B Communications
514 972-4133
sberthiaume@s2bcommunications.com